

CHAPITRE XXVIII.—DÉFENSE DU CANADA*

SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
SECTION 1. LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE.....	1175	Sous-section 3. Le Corps d'aviation royal canadien.....	1184
SECTION 2. LES FORCES ARMÉES ET LA COMMISSION DE RECHERCHES SUR LA DÉFENSE.....	1176	Sous-section 4. La Commission de recherches sur la défense.....	1188
Sous-section 1. La Marine royale canadienne.....	1178	SECTION 3. FORMATION MILITAIRE.....	1188
Sous-section 2. L'Armée canadienne..	1182	SECTION 4. LA COMMISSION INDUSTRIELLE DE LA DÉFENSE.....	1190

Section 1.—Le ministère de la Défense nationale

Le 31 mars 1948, le ministère de la Défense nationale avait atteint un haut degré de consolidation d'après-guerre. Le rapatriement et le licenciement des militaires de la seconde guerre mondiale étaient achevés. Le personnel des trois services avait été réduit au nouvel effectif de paix et le programme d'organisation et de formation d'un personnel nombreux de réserve était en bonne voie.

Sous un seul ministre, chargé de toutes les questions relatives à la défense, le ministère poursuit un programme de fusionnement des services qui vise à : 1° adopter un programme unifié relativement à la défense, afin de pourvoir aux besoins stratégiques convenus; 2° soumettre un seul budget de la défense dans lequel les fonds et les ressources seraient répartis en conformité du programme; 3° éviter le dédoublement des services; 4° établir des lignes de conduite uniformes et équitables vis-à-vis du personnel; 5° accorder une importance plus prononcée aux recherches sur la défense et permettre une collaboration plus étroite avec les ministères et l'industrie de guerre.

Sous la direction du ministre, les chefs commandent leur service respectif.

En 1947, la nouvelle organisation de la défense progresse surtout dans le domaine de l'administration, en conformité des changements continuels de la situation internationale. La collaboration avec les autres pays en matière de défense devient de plus en plus efficace. En tout ce qui concerne les relations internationales au sujet de la défense, le but primordial de la politique canadienne est de prévenir la guerre.

Le fusionnement des trois ministères et la coordination des trois services commencent par l'établissement d'un seul quartier-général de la défense nationale à Ottawa, où les divisions analogues de la marine, de l'armée et de l'aviation sont unies lorsque cette liaison ne nuit pas à l'efficacité et à l'économie.

Les conseils, comités et commissions qui sont maintenant en relation directe avec le ministère de la Défense nationale et le programme de fusionnement comprennent:—

- 1° **Conseil de la défense.**—*Composition*—le ministre de la Défense nationale, président; l'adjoint parlementaire; le sous-ministre; les deux sous-ministres adjoints; les chefs de l'état-major des services; et le président de la Commission de recherches sur la défense. *Objet*—conseiller le ministre en matière d'administration concernant le ministère en général ou les relations entre les services.

* Le présent chapitre, sauf les renseignements sur la Commission industrielle de la défense, a été révisé sous la direction de Gordon Mills, sous-ministre de la Défense nationale, Ottawa.